



**REALISATION DE DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE VULNERABILITE AU RISQUE
INONDATION SUR DES COMMUNES DU PAPI DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE L'INSTITUTION ADOUR**

Bulletin d'inscription

Cadre réservé à l'Institution Adour :

N° de dossier :

Date d'inscription :

Dossier complet : ☐ oui ☐ non

Je soussigné (NOM, prénom)

Propriétaire de l'habitation située à l'adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

☐ Autorise l'Institution Adour à faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour mon habitation par le prestataire retenu.

Fait le..... à.....

Nom et signature du propriétaire :

Le dossier de d'inscription doit **obligatoirement** être composé des pièces à remplir et à fournir, listées ci-dessous

- le bulletin d'inscription,
- une attestation d'assurance habitation en vigueur pour le bien concerné,

Dans certains cas, les pièces listées ci-dessous seront demandées en supplément :

- le modèle de mandat à un tiers pour effectuer la visite de l'habitation,
- pour les biens concernés par une inondation par ruissellement ou par remontée de nappe : tout élément de preuve de preuve d'un sinistre par inondation du bien concerné qui aurait eu lieu.

Document à renvoyer complété et signé à :

- Institution Adour — 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco
- ou à l'adresse mail : tri.dax@institution-adour.fr



Information concernant les financements des diagnostics et des travaux dans le cadre du PAPI :

Le financement des diagnostics de vulnérabilité est pris en charge à 100 % (50% Etat, 50% communauté de communes ou d'agglomération).

La réalisation de ces diagnostics ouvre un droit d'aide financière pour les travaux préconisés dans les rapports à hauteur de :

- 80 %* pour les biens d'habitations ou les biens à usage mixte (habitation et activité professionnelle) ;
- 50 % pour les biens publics ;
- 20 %** pour les biens d'activité professionnelle de moins de 20 salariés

**Dans la limite de 50% de la valeur vénale du bien et pour un plafond maximal de 36 000 €*

*** Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien*